

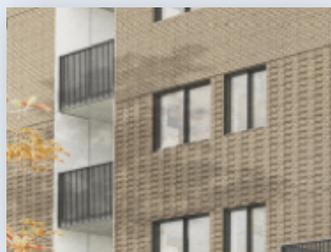


Vers un HLM de demain

Un chantier majeur débutera au 1740, avenue Émile-Journault.

L'information est envoyée, à titre informatif seulement, aux autres adresses des habitations Grasset (du 8825 au 8885, avenue André-Grasset, du 1600 au 1770, avenue Émile-Journault et du 1435 au 1775, rue Émile-Yelle).

Les travaux visent à remettre en état l'enveloppe du bâtiment et à mieux l'isoler contre les infiltrations d'air et d'eau. À la fin, votre immeuble aura une allure plus moderne dont vous pourrez être fiers.



- 1 Démolition de la brique, remplacement de la brique et de l'isolation



- 2 Remplacement des garde-corps en aluminium des balcons
- 3 Réparation de la structure des poutres, des colonnes et des balcons en béton; ajout d'une membrane d'étanchéité
- 4 Nouvelles portes et fenêtres



- 5 Nouvelle toiture



- 6 Nouvelles hottes de cuisine; ajout d'une hotte dans les logements où il n'y en a pas
- 7 Ajustement du système de ventilation de la salle de bain qui fonctionnera en continu pour améliorer la qualité de l'air



Calendrier

D'août 2021 à novembre 2022, si tout va bien



Horaire

Du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h



Entrepreneur

Construction MB inc..



Impliquez-vous

lors des rencontres

Entre 2013 et 2017, 4 rencontres ont eu lieu avec les architectes pour vous présenter le projet et vous consulter sur certains éléments.

Les éléments suivants ont été pris en compte et ont été ajoutés aux travaux :

- Panneau séparateur sur les balcons : vous avez choisi des panneaux de pleine hauteur (au lieu de mi-hauteur) pour plus d'intimité et dissuader certains de construire des séparateurs artisanaux.
- Éclairage de la cour arrière : les luminaires sur les façades seront remplacés par des modèles plus appropriés et plus efficaces.
- Nouveaux bancs devant l'entrée principale;
- Nouveaux supports à vélos devant l'entrée principale.

Les éléments suivants ont été discutés, mais les locataires présents sont restés indécis ou n'avaient pas d'opinion particulière à ce sujet.

- Éclairage sur le balcon privé : l'installation de luminaires est complexe à cet endroit. Aucun luminaire ne sera donc installé.
- Clôtures basses sur le terrain : comme elles sont utiles pour verrouiller les vélos, elles seront repeintes et réparées.
- Choix de revêtements pour la rampe extérieure : le budget serré ne nous a pas permis de l'ajouter aux travaux.





inconvenients pendant les travaux

- Du bruit et de la poussière
- Présence des ouvriers dans les logements et dans l'immeuble
- Présence d'équipements (machinerie, conteneur, toilette, échafaudage)

Vous n'aurez pas accès à vos balcons, à vos terrasses ni à la cour privée durant le chantier.



Impliquez-vous

ce que vous devez faire

1. Lorsque l'entrepreneur vous le demandera, vous devrez :
 - préparer votre balcon (le moment venu, votre agent de liaison vous donnera toutes les informations);
 - faire déplacer votre antenne satellite (voir fiche en annexe);
 - dégager votre salon;
 - préparer vos fenêtres (voir fiche en annexe).
2. Surveillez les avis sur la porte de votre logement pour connaître l'heure et la date des travaux dans votre logement ou sur votre balcon. L'entrepreneur vous informera au moins 48 heures à l'avance. Les rendez-vous seront fixés entre 8 h et 17 h.
3. Soyez présent au rendez-vous fixé. Si vous ne pouvez pas y être, désignez une personne de confiance pour vous remplacer : un voisin, un ami ou un membre de la famille. Si vous n'avez trouvé personne, informez-en les ouvriers ou votre agent de liaison, le plus rapidement possible.

pourquoi des travaux

Au cours des dernières années, l'OMHM a inspecté et réparé à plusieurs reprises votre immeuble pour le sécuriser en vue des travaux actuels. Les problèmes suivants ont été relevés et expliquent l'importance de faire travaux :

- La brique s'effrite par endroits, ce qui cause un problème d'intégrité et de stabilité du bâtiment;
- Il y a des fissures sur les façades et sur les balcons; des morceaux de béton sont tombés en 2013;
- Aux étages supérieurs, il manque des linteaux pour soutenir le mur au-dessus des portes et des fenêtres; aux étages inférieurs, les linteaux sont abîmés par la rouille ou ne sont pas bien fixés;
- Il n'y a pas de joint de contrôle;
- Les ancrages de maçonnerie (feuillards) sont déficients;
- Le joint de mortier vertical entre deux briques est absent ou est bloqué par du mortier;
- Les portes et les fenêtres des logements laissent passer de l'air et de l'eau.

Les ouvriers devront entrer dans votre logement. Nous sommes très sensibles à la situation actuelle occasionnée par la COVID-19. Votre santé et votre sécurité sont importantes pour nous. C'est pourquoi nous leur avons demandé de respecter les mesures sanitaires gouvernementales en vigueur, notamment :

- de désinfecter les poignées et tout ce qu'ils touchent dans les aires communes;
- de porter le masque quand la distance de 2 mètres ne peut être respectée;
- de se laver régulièrement les mains.

Le contremaître de l'entrepreneur doit faire respecter ces consignes.

Investissements 9,6 M \$

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant le chantier ?

MARC SEDILLOT

Agent de liaison | 514 868-3077 | marc.sedillot@omhm.qc.ca

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec 